

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2014 A 9 H 30</p>
--

1°) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013

Le Conseil Municipal a déclaré que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2°) COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

Ils ont tous été approuvés à l'unanimité

Budget communal :

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement 2013 comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 165 090,58 €.
- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2014 : 60 600,38 €.

Budget eau potable :

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement 2013 comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 15 723,78 €.
- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2014 : 60 021,86 €.

Budget assainissement :

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement 2013 comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 4 493,59 €.
- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2014 : 7 612,70 €

Budget Transports Scolaires :

Le Conseil Municipal a décidé de reporter sur le budget 2014 l'excédent de fonctionnement 2013 de 6 670,36 €.

Budget Lotissement :

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement 2013 comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 14 181,27 €.
- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2014 : 1 110,19 €.

3°) Le trésor de l'église est protégé par un système d'alarme qui fait l'objet d'un entretien annuel par la Société « Automatic Alarm » à Couzeix pour un coût estimé en 2014 à 849,80 € TTC. Le plan de financement suivant a été approuvé (subvention de l'Etat : 354,08 € et fonds libre de la commune : 495,72 €). Une aide financière est donc sollicitée auprès du ministère de la culture et de la communication à hauteur de 50 % du montant HT de l'opération.

4°) Le car scolaire communal a subi une panne de moteur importante nécessitant le remplacement du moteur. Le véhicule a donc été réparé en urgence. Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à mandater la dépense d'un montant de 14 664,86 € HT, en section d'investissement du budget annexe « Transports Scolaires » à l'article 2313 et cette dépense sera inscrite au budget primitif 2014.

5°) Le Conseil Municipal a décidé de procéder au remplacement de l'armoire électrique de la bascule municipale et a accepté les devis des entreprises LARRAUD Stéphane d'un montant de 624 € TTC et ANTIGNAC LARUE d'un montant de 312,60 € TTC.

Le Conseil Municipal a également procédé à l'installation de prises de courant et de disjoncteurs sur 3 candélabres au niveau de la mairie, de la résidence du Clos Tranquille et du Lotissement du Soleil Levant, pour permettre la pose de décors lumineux à Noël. Il a accepté le devis de l'entreprise ALLEZ et Cie d'Oradour-Sur-Glane qui s'élève à 630 € TTC. Ces dépenses seront mandatées en section d'investissement du budget principal à l'article 2158.

6°) L'association « Union Vélocypédique Limousine (UVL) organise une course cycliste intercommunale dite « Boucles de la Haute-Vienne » dans 4 communes du Nord de la Haute-Vienne dont Arnac-La-Poste, le 19 avril 2014. Le Conseil Municipal a donc décidé d'émettre un avis favorable à l'organisation de cette course cycliste et d'accorder à l'UVL une subvention exceptionnelle de 250 €.

7°) La commune dispose d'une convention avec le Département de la Haute-Vienne pour l'assistance technique à l'exploitation de son système d'assainissement collectif. Le terme de cette convention étant échu depuis le 31.12.2013, le Conseil Municipal a décidé d'approuver la proposition d'avenant à la convention précitée permettant sa prorogation jusqu'au 31.12.2014 et a autorisé le Maire à signer cet avenant.

8°) Vu la nécessité d'apporter des modifications au système de chauffage initialement prévu dans le marché de travaux de restauration de l'intérieur de l'église, le Conseil Municipal a décidé d'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 5 (Electricité Chauffage) pour un montant de 2 548,87 € TTC et a autorisé le Maire à signer tous les documents relatifs à cet avenant.

9°) Le Maire-Adjoint chargé de la culture propose d'organiser une représentation théâtrale en octobre 2014 intitulée « l'épouvantable histoire de Roméo et Juliette » produite par la Compagnie « Théâtre de l'Esquif » dans le cadre d'une tournée de spectacles délocalisés initiée par l'association Bellac Sur Scène. Le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour l'organisation de ce spectacle ; il a approuvé le plan de financement suivant (Conseil Régional du Limousin : 700 €, Autofinancement de la commune : 942,30 €, Billetterie : 320,00 €). Le Maire est autorisé à signer la convention de partenariat avec l'Association « Bellac sur Scène » et le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour faire la demande de subvention auprès du Conseil Régional du Limousin.

Fait à Arnac-La-Poste, le 19 mars 2014

Le Maire,

Jean-Pierre DRIEUX